

# Ferñent

« Union libre des peuples libres d'Afrique. Solidarité internationaliste des travailleurs »

Juin 2023

[fernentbirane@gmail.com](mailto:fernentbirane@gmail.com) - Blog : <http://ferment.blog4ever.com/articles> -

facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100019974576768> -

<https://www.facebook.com/fernentbirane/> - twitter : <https://twitter.com/FBirane>

## **VERDICT INIQUE ET HONTEUX EN SUNUGAL** **LE COMLOT CONTRE SONKO CONFIRME ET ASSUME,** **IL FAUT ANNULER CETTE GROSSIÈRE INJUSTICE !**

Diagne Fodé Roland

Après plus de deux ans d'accusation mensongère et de procédure en chambre criminelle, le verdict récuse « le viol et la menace de mort », mais rend inéligible le chef de l'opposition candidat à l'élection présidentielle de février 2024 par une condamnation sur un chef d'accusation sorti derrière les fagots de « corruption de la jeunesse à deux ans de prison, 20 millions de dommage et 600 mille de francs CFA d'amende ». Ce verdict ubuesque est une exécution publique de la commande de Macky/APR/BBY sur le chemin d'une troisième candidature interdite par la Constitution du pays. Leur devise est : Tout sauf le candidat Sonko qui peut battre tout le monde et imposons une candidature hors la loi pour continuer à enrichir impunément la caste bourgeoise bureaucratique de la seconde alternance enivrée par l'alcool du pétrole et du gaz.

Cet acte de soumission du pouvoir judiciaire au présidentielisme néocolonial a jeté dans les rues de toutes les villes de notre cher pays une jeunesse en colère qui exige « Sonko day Bok, Macky do Bok », la fin des persécutions, le respect des droits de Sonko, la libération de tous les prisonniers politiques et le rétablissement des droits individuels et collectifs et de l'état de droit.

Les morts s'accumulent, y compris par balles. Gendarmerie, police et nervis débordés, Macky Sall fait appel à l'armée qui occupe certaines artères de la capitale, ferme l'université en expulsant les étudiants, etc.

Macky Sal est totalement responsable des pertes des vies humaines, des blessés et des pertes économiques cumulées consécutives de sa gouvernance présidentieliste clanique, arbitraire, liberticide qui fait de l'État néocolonial une République néocoloniale hors la loi. Son inadmissible déclaration demandant qu'on le « supplie et je vois si je vous l'accorde » est une preuve éclatante que le **PRESIDENTIALISME EST UNE MONARCHIE ABSOLUE**.

Quelle ironie de l'histoire quand on se remémore ses appels tonitruants à « bouter hors du palais le monarque et la monarchisation » du régime de la première alternance néocoloniale libérale en 2011/12 !



Nathalie Yamb  
@Nath\_Yamb

Quand ils ont arrêté Pape Ale Niang, je n'ai rien dit. Je n'étais pas journaliste.  
Quand ils ont emprisonné Guy Marius Sagna, je n'ai rien dit. Je n'étais pas anti-impérialiste.  
Quand ils ont séquestré Ousmane Sonko, je n'ai rien dit. Je n'étais pas patriote.  
Et, puis ils sont venus me chercher, et il ne restait plus personne pour protester.



22:13 · 29 mai 23 · 116K Vues



La résistance constitutionnelle par l'occupation mouvementiste colérique de l'espace public de nos villes et communes par la jeunesse patriotique rebelle est l'expression du choix cornélien entre risquer de mourir dans le désert ou les mers ou décoloniser le pays pour espérer une vie meilleure.

Telle est la cause profonde de la détermination de ces jeunes qui montent à l'assaut du ciel pour défendre, au prix de leurs vies, celui qui, à l'instant actuel, incarne leur espérance de mettre fin aux scandales en milliards, en centaines de milliards de francs cfa qui sont sur la table du président Macky Sall sous la forme de rapports successifs sans suite des corps de contrôle de la gestion de l'État que sont l'OFNAC, l'IGE, l'IGF, la Cour des Comptes, etc.

La résistance populaire dévoile aux yeux du pays, de l'Afrique et du monde la fascisation du régime de Macky/APR/BBY réduite au complot et à l'acharnement illégal politico-judiciaire, aux atteintes liberticides des interdictions de manifester, des centaines d'emprisonnements pour délit d'opinion et exercice quelconque des droits individuels et collectifs, à l'utilisation de nervis qui tuent nos jeunes, bref à ce triste et honteux spectacle d'un Sénégal où les conquêtes démocratiques qui avaient permis deux alternances électorales dont, Monsieur le président Macky, a bénéficié en 2012.

La résistance populaire de notre jeunesse est aussi un antidote à l'ethnisation casamanphobe non dite mais pratiquée de fait qui transparaît dans l'acharnement anti-Sonko et anti-Guy Marius Sagna dans la quête illégale d'une troisième candidature du bénéficiaire de la seconde alternance néocoloniale libérale.

C'est cette résistance rebelle de notre jeunesse patriotique qui contraint, alors qu'elles se sont tues jusqu'ici devant les multiples exactions arbitraires et illégales de Macky/APR/BBY, l'ONU, l'UA, la CEDEAO, l'OIF à appeler au « respect de la démocratie, de l'État de droit et des institutions républicaines », formule qui, objectivement, pointe diplomatiquement la lourde responsabilité du présidentielisme monarchiste actuel. La résistance a largement gagné la bataille de l'opinion nationale, africaine et mondiale.

L'appel du F24 à la démission des ministres de l'injustice et de la répression arbitraire est un premier acte dans la direction salvatrice de l'inévitable réparation de l'atteinte irresponsable au droit de O. Sonko, à la libération de tous les détenus politiques et à l'inévitable départ du président Macky Sall en février 2024.

Le F24 dont le « dialogue populaire » a été honteusement interdit doit absolument poursuivre son plan d'action sur la base de sa plateforme qui dit « pas de troisième candidature, pas d'élimination de candidat à l'exception de l'interdit constitutionnel qui frappe Macky Sall, la libération de tous les prisonniers politiques, l'organisation de l'élection par une personnalité ou un organe consensuel indépendante ».

Les appels à la « démission de Macky Sall », provenant souvent de candidats à la présidentielle de février 2024 et leurs relais, sont inappropriés pour ne pas dire plus parce qu'ils :

- détournent des deux principales exigences que sont rendre éligible Sonko par l'annulation de ce verdict qui ne dit pas le droit et faire respecter l'obligation constitutionnel de la non candidature de Macky ;

- ouvrent la voie à une aventure qui peut nous faire passer d'une présidence transitoire de l'actuel président de l'Assemblée Nationale jumeau de Macky à la militarisation de la scène politique avec la françafrique, l'eurafrrique et l'usafrique en arrière plan.

Voilà pourquoi, nous devons gagner la bataille pour l'annulation de ce verdict inadmissible et qu'on ne vienne pas nous dire que « le temps de la justice n'est pas le temps de la politique », car c'est justement le contraire que l'on a vu de mars 2021 à aujourd'hui.

Alors Macky/APR/BBY le Sénégal, l'Afrique et le monde attendent la RÉPARATION DE

LA GRAVE INJUSTICE QUE VOUS VENEZ DE COMMETTRE !

03/006/23

## SUNUGAL S'ACHEMINE-T-IL VERS L'EXEMPLE SRI LANKAIS !?

Diagne Fodé Roland

Précisons pour nos lecteurs étrangers que "Sunugal" = Sénégal, pays d'Afrique de l'ouest africain dans lequel le gouvernement néocolonial libéral finissant (le Président MackySall, son parti APR et sa coalition BBY) agresse l'opposition patriotique souverainiste (Ousmane Sonko, son parti Pastef-Les patriotes) et les mouvements anti-impérialistes panafricains, populaires internationalistes comme le Front Révolutionnaire Anti-Impérialiste Panafricain et Populaire (FRAPP), la nouvelle coalition des forces vives démocratiques du pays, F24 composée de près de 200 associations, mouvements, syndicats et partis politiques pour le respect de la Constitution qui limite les mandats présidentiels à deux, le respect du droit d'éligibilité des opposants, la libération de plus de 400 prisonniers politiques dont des journalistes, des médecins et l'organisation de la présidentielle du 25 février 2024 par un organe consensuel indépendant. Tous les sondages montrent que Ousmane Sonko et son discours souverainiste gagnent l'élection présidentielle au premier tour dans un pays où la découverte du pétrole, du gaz, du fer et du zircon accroît l'avidité des sous traitants locaux, la bourgeoisie bureaucratique corrompue, de la françafrique, l'eurafrrique et l'usafrique.



Pour éliminer le principal opposant, l'autocratie néocoloniale régnante instrumentalise les forces de répression et le pouvoir judiciaire et paralyse arbitrairement le pouvoir législatif en ne la convoquant pas en session depuis 4 mois où sont déposées plus d'une centaine de projets de loi, de demandes de commissions d'enquête sur les scandales épinglés par les corps de contrôle de l'Etat (OFNAC, IGE, IGF, Cour des Comptes). C'est ainsi que sont montés des complots judiciaires totalement démasqués par des preuves publiques de manipulation visant Ousmane Sonko.

Le procès en criminel visant le chef de l'opposition, le patriote O. Sonko a été renvoyé au 23 mai prochain. Alors que le pays entre en ébullition, ce qui le paralyse, ce renvoie apparaît à beaucoup comme un délai supplémentaire pour capturer et traîner devant les tribunaux celui qui est arrivé troisième à la présidentielle de 2019 avec près de 16 % du vote des Sénégalais et que tous les sondages, selon plusieurs sources, donnent gagnant au premier tour de la présidentielle du 25 février 2024.

Quelle base légale permet aux forces de défense et de sécurité (FDS) de tenter d'arrêter le Maire dans sa ville de Ziguinchor ? Y-a-t-il un mandat d'amener de force délivré par une autorité judiciaire et auquel cas sur quelle base ? Est-ce, ce qui est devenu une seconde nature du présidentielisme version Macky/APR/BBY, le fait du prince dans sa fuite en avant liberticide ?

Le constat est que les populations, en particulier la jeunesse, se sont érigées en rempart contre cette opération d'arrestation de fait à la veille du 16 mai et y ont fait échec.

La résistance contre les actes illégaux du pouvoir fascisant s'est élargie, peu à peu, à l'ensemble du pays. Des scènes de bataille de rue avec les FDS se sont multipliées dans les villes du pays. Incroyable, mais vrai, des images d'empoignades entre gendarmes et policiers au sortir du tribunal ont circulé sur les réseaux sociaux dans un silence assourdissant des télévisions et autres médias du pays.

Des folles rumeurs d'assassinats de O. Sonko se propagent pendant que le pays commence à compter ses premiers morts dans la population, la jeunesse et parmi les agents des FDS.

Jusqu'où veut aller le pouvoir néocolonial de la seconde alternance libérale est la question posée et à résoudre par les forces vives de la Nation à travers l'organe citoyen qu'est le F24 ? Que faut-il faire pour arrêter sa dérive autoritaire illégale qui conduit au chaos ?

Le « dialogue » affiché par le président Macky/APR/BBY aussitôt adoube par le parti du père du

libéralisme néocolonial, le PDS, n'attire même pas les mouches. Le « dialogue » apparaît comme une supercherie par sa conditionnalité dictée par le président, ce qui montre que c'est là encore un diktat français. N'est-ce pas lui-même qui présente son appel au « dialogue » comme un permis pour participer à la présidentielle alors que même un enfant de cinq sait que son autre joker est sa troisième candidature anticonstitutionnelle.

Faire semblant de s'étonner que personne de sérieux ne se soit précipité pour plonger dans ce piège attrape-nigaud est prendre les Sénégalais pour des « dof » (benêts). Agiter un débat sur les « dialoguistes » et les « non dialoguistes » au sein de l'opposition est, non seulement, inutilement inefficace, mais fait le jeu de la division que cherche l'autocratie régnante pour voiler son isolement flagrant et son délitement en cours avec à la clef le sauve qui peut généralisé dans sa coalition impopulaire et ses bancs ministériels vomis dès que le peuple mobilisé aura obtenu le respect du dispositif de la Constitution selon lequel « nul ne peut faire plus de deux mandats consécutifs ».

Il faut le dire nettement, l'arbitraire, le harcèlement politico-judiciaire et le piétinement flagrant des lois en vigueur, de la Constitution, des droits individuels et collectifs concourent, sur fond de misère grandissante des populations qui ont des difficultés à avoir deux voire un repas par jour, alors que les scandales en milliards éclaboussent la gestion des tenants du pouvoir, à la radicalisation de la résistance d'une jeunesse avide d'un nouveau « sopi » cette fois patriotique. Comment peut-on discourir sur la « République », « les institutions républicaines », « les valeurs citoyennes républicaines », « force restera à la loi », alors que celles-ci sont bafouées ouvertement au su et au vu de tous contre des victimes qui sont appelées à aller à l'abattoir des agressions liberticides de la part d'un État de plus en plus hors la loi ?

Voilà une équation cornélienne à laquelle sont confrontés les thuriféraires conscients ou inconscients d'un « état de droit » dont les premiers fossoyeurs sont ceux qui, obnubilés par le pétrole et le gaz, sniffent l'odeur des milliards à empocher par l'imposition dictatoriale d'une troisième candidature hors justement de l'état de droit.

Par l'option d'un acharnement liberticide permanent jusqu'à l'élection présidentielle, par l'entêtement présidentieliste fascisant d'en faire qu'à sa tête dans une gouvernance solitaire répressive illégale et de la paralysie régulière de l'économie nationale pendant que la dette colossale explose, Macky/APR/BBY mènent le pays dans l'impasse du chaos interne dans un environnement sous régional confronté à un chaos d'origine externe.

Mais l'histoire retient aussi qu'elle peut se retourner à l'avantage du peuple à l'instar des révolutions inachevées mais exemplaires des mobilisations populaires en Tunisie, en Égypte.

Attention Macky/APR/BBY, vous êtes guettés par le syndrome de la révolution inachevée du Sri Lanka où le peuple, dans un élan massif majoritaire écrasant, mêlant jeunes, vieux, hommes, femmes, a envahi le palais présidentiel et chassé le clan des Rajapaksa après plus de deux mois de manifestations des populations dont 80 % étaient réduits à n'avoir qu'un repas par jour.

Le peuple sénégalais a chassé par les urnes A. Diouf et le PS en 2000, puis A. Wade et le PDS par les urnes en 2012, il appartient à Macky/APR/BBY de choisir la voie par laquelle le peuple les chassera du pouvoir en 2024 parce que Macky do bok, Sonko dey bok.

13 mai 23

**Maître Ciré Cléodor Ly**  
**Membre du Collectif de la défense de Ousmane Sonko**

La communauté nationale et internationale est témoin de l'escalade de la violence d'État et de la détermination du pouvoir à saborder irréversiblement la Démocratie et l'état de Droit au Sénégal.

Aucune couche de la population, aucune catégorie professionnelle, aucune tranche d'âge n'est épargnée par la folie meurtrière d'une caste politique en agonie.

Le plan méthodique de sabotage des institutions a commencé avec la volonté et la décision de conserver le pouvoir par la manipulation des lois démocratiques, l'instrumentalisation de la justice, les embrigadements et violences policières, l'enlèvement, la séquestration et l'atteinte du principal opposant au pouvoir agonisant, en l'occurrence Ousmane Sonko qui est le porte étendard de la lutte

démocratique nationale et populaire, et qui cristallise toutes les aspirations actuelles du Peuple Sénégalais .

Toutes les institutions sont mises à contribution dans le complot d'Etat ourdi contre le leader de l'opposition démocratique Ousmane Sonko et la justice est utilisée comme bras exécutant, à tous les degrés, de la police judiciaire à la Cour Suprême, le Conseil Constitutionnel appendice du pouvoir exécutif restant à l'affût pour le parjure de la dernière heure.

Les forces de défense et de sécurité sont détournées de leur mission républicaine, qui est d'assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens. Elle est mise au devant pour porter atteinte aux libertés dans la parfaite connaissance du crime qu'on leur fait commettre et qui est puni de la dégradation civique par l'article 6 du Code Pénal sans préjudice de la peine de réclusion criminelle encourue pour enlèvement à Vélingara, détention dans un véhicule et séquestration dans une habitation fût-elle le domicile de la victime Ousmane Sonko.

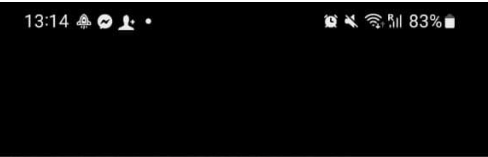
Sont responsables de ces crimes tous les exécutants directs,leur supérieurs hiérarchiques et les commanditaires politiques dont certains sont passibles de poursuites pour HAUTE TRAHISION.

Le destin d'une Nation peut être influencé par un verdict, mais l'histoire d'un peuple ne sera écrite que par les hommes et les femmes qui se dressent contre l'injustice et l'oppression.

La mission d'un Juge est de rétablir l'équilibre social lorsque la politique a une démarche qui installe le chaos et non de déclencher l'incendie et la mort.

Il est temps d'arrêter les persécutions et les violences exercées contre le citoyen Ousmane Sonko, de lever les barrières autour de sa demeure, de libérer tous les détenus politiques, de s'abstenir de toute décision allant dans le sens de priver Ousmane Sonko de son droit politique de compétir pour accéder aux plus hautes fonctions électives du pays, de perquisitionner illégalement ses téléphones et de diffuser ses données personnelles violant également son intimité et portant atteinte à sa vie privée.

Aucune force,fût-elle la loi, ne peut venir à bout d'une déferlante populaire qui finit toujours par l'emporter.

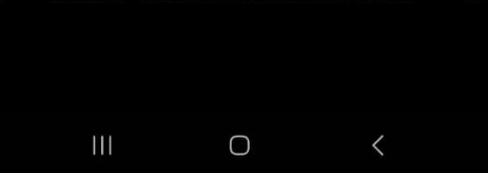
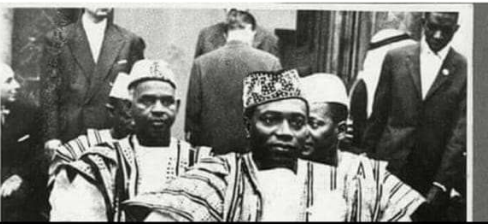


#### MODIBO KEITA AUX MAGISTRATS

Le président Modibo Keita a pu dire aux magistrats maliens : «L'indépendance du juge n'est pas dans les textes. Mais dans la valeur morale du magistrat lui-même, dans sa probité, dans sa compétence, dans sa conscience professionnelle (...) il cesse vraiment d'être libre et indépendant, le jour où il prend l'argent de la corruption».

«Nous avons un peuple admirable, capable d'accepter tous les sacrifices pourvu que ceux-ci soient équitablement répartis. Ce qui peut le décourager, le démobiliser, le révolter, c'est l'injustice. Faites donc en sorte que tous ceux qui sortiront de nos Palais de justice, après une sentence, disent : justice a été rendue».

Le Reporter



## **AFFAIRE SWEET-BEAUTE OU L'HYPOCRISIE DE L'ETAT DE DROIT ET LE COMLOT CONTRE LA DIGNITE DES FEMMES AU SENEGAL !**

Le Mouvement Jigéeni Pastef National / MOJIP/Femmes Patriotes  
La honteuse pièce de théâtre tragi-comique, présentée à l'opinion publique sénégalaise, africaine et internationale par la Justice de Macky Sall, a étalé au grand jour le complot d 'Etat dénoncé dès le départ par le président de Pastef-Les Patriotes, Ousmane Sonko. Tous les moyens, y compris les plus illégaux, les plus vils et les plus vulgaires, ont été déployés depuis plus de deux ans dans une vaste entreprise d'instrumentalisation tous azimuts de la justice, en vue de l'élimination d'un adversaire politique, qui incarne l'espoir et le rêve de l'immense majorité des populations de notre pays, les jeunes et les femmes en tête, pour l'avènement d'une société de liberté, d'égalité, de travail, de





respect dans la fraternité, la paix, l'éthique et la dignité. L'audience du 23 mai dernier est l'exemple achevé d'un piétinement de la dignité des femmes du Sénégal. Est-il acceptable en effet d'instrumentaliser la loi de 2019 criminalisant le viol en se servant d'une femme avide d'argent facile et de buzz, au risque même de décrédibiliser la défense des droits et des justes causes des femmes ? Est-il acceptable de renvoyer devant la chambre criminelle un dossier qui, dans tous les pays démocratiques dignes de ce nom, n'aurait jamais dépassé le stade des enquêtes préliminaires et serait sanctionné d'un simple non-lieu en bonne et due forme ? Un dossier vide, cousu de fil blanc, dans lequel AUCUNE PREUVE -mais seulement des affirmations rocambolesques- n'a jamais été versée, malgré deux longues années de coaching laborieux de la prétendue plaignante, apparemment fière, ravie, pressée et même épanouie d'avoir été « victime de cinq viols répétés avec arme à feu » ! Où est le viol, où est l'arme à feu, mystère et boule de gomme ?! Est-il acceptable de jeter dans la mer de Ndaayaan comme un vulgaire ch-mais, le certificat médical du gynécologue Alfousseynou Gaye, agent assermenté, établissant sans ambiguïté, malgré toutes sortes de pressions et de menaces, l'absence de rapport sexuel et, a fortiori, de viol ? Est-il acceptable que le rapport de l'officier de police judiciaire, le capitaine Touré- autre agent assermenté, ait fait l'objet de modifications à son insu, reconnues publiquement par le procureur lui-même, jusqu'à lui valoir sa radiation des rangs de la gendarmerie nationale ? Est-il acceptable de faire fi royalement des témoignages de 1er rang fournis, avec constance et courage, par Mme Ndèye Khady Ndiaye, propriétaire du salon de massage ainsi que son époux, tous deux habitant dans les locaux, sans oublier ceux de la dame Aissata Ba, une employée présente au moment des faits supposés ? On est même allé jusqu'à raser l'immeuble abritant le salon, curieux pour qui chercherait à reconstituer les faits ou à établir la vérité à partir des faits ! Il est constant qu'un procès équitable, fondé sur la justice et la vérité, sur le respect strict des droits de la défense, n'a jamais été la préoccupation de ceux et celles qui ont ourdi ce complot d'état de bas étage. Nous pourrions multiplier encore ce genre d'illustrations du complot. Mais quand le procureur va jusqu'à douter lui-même du bien-fondé de l'accusation de viol et à proposer aux juges une porte de sortie sous couvert d'une requalification des faits en « corruption de la jeunesse », il y a là de quoi perdre son droit ! Encore un gigantesque bond en arrière de la part du régime agonisant de Macky Sall, qui nous renvoie à cinq siècles avant J.C, quand dans la Grèce antique, le philosophe Socrate, injustement accusé et condamné à mort pour « impiété et corruption de la jeunesse », avait été conduit à boire la ciguë, un poison mortel ! Où est le viol, où est le droit, quand la seule préoccupation, c'est "tout sauf Sonko", "tout pour un 3ème mandat", à la fois anticonstitutionnel et illégitime. Au nom du 3ème mandat, on n'a pas hésité à aller chercher jusqu'en France pour payer les services du juriste Guillaume Drago, proche de Marine Le Pen, reçue récemment de manière clandestine, et comme par hasard, par Macky Sall, malgré sa qualité de tête de file de l'extrême droite française raciste, qui voue aux gémonies nos compatriotes africains et autres afro-descendants vivant en France ! L'adage le dit bien, « qui ne dit rien consent » (« seetaan ci sat la bokk »). Nous lançons un appel pressant à toutes les femmes patriotes, plus généralement à l'ensemble des démocrates, femmes et hommes épris-e-s de vérité et de justice, à refuser une mascarade de procès qui se sert des femmes pour les avilir, piétiner leur dignité au nom des seuls intérêts de perpétuation d'un système néocolonial de servitude volontaire, de prédation et de tyrannie. Sur les traces des femmes de Ndeer, sur la voie d'Aliin Sitooye Jaata, nous résisterons jusqu'au bout., par tous les moyens démocratiques à notre portée. Nous en profitons pour mettre solennellement en garde Macky Sall, son ministre de l'Intérieur et ses forces de répression : les enlèvements, les infiltrations, les agressions barbares, y compris avec des balles réelles qui tuent nos enfants et nos frères, rien ne pourra empêcher le Président Ousmane Sonko, de communier avec les différentes franges du peuple sénégalais et de les mobiliser davantage pour continuer à faire face jusqu'à la victoire finale. Le don de soi pour la patrie, focus sur 2024 : Màkki du bokk, Sonko da fay bokk !

Dakar, le 31 Mai 2023

### **SENEGAL : Organisation des Peuples de l'Afrique de l'Ouest – OPAO-WAPO**

Le Président de Coordination WAPO, Philippe Toyo NOUDJENOUME

A tous les membres de l'Organisation.

De graves informations nous parviennent du Sénégal. Le Président Macky Sall dans son entêtement à exclure coûte que coûte, l'Opposant Patriote, Ousmane Sonko de la candidature aux présidentielles de 2024 et de se perpétuer au pouvoir vient, avec un procès fabriqué, de mettre le feu aux poudres au Sénégal en condamnant injustement, Sonko. Le peuple sénégalais spécialement sa jeunesse, est en soulèvement partout dans le pays. Aux dernières nouvelles, selon les chiffres officiels, au moins une dizaine de morts sont à déplorer. La situation est donc préoccupante. Je rappelle à tous que l'Organisation FRAPP ainsi que d'autres organisations composantes de PASTEF, dirigé par Ousmane Sonko sont membres de notre Organisation OPAO-WAPO. La deuxième Vice-présidente de notre Organisation, est Sénégalaise.

C'est dire que notre Organisation-OPAO est entièrement concernée dans le combat démocratique actuel au Sénégal. Au regard de ces considérations :

1- Je demande au Président Macky Sall de- arrêter toute poursuite à l'encontre du candidat Sonko - rétablir Sonko dans tous ses droits civiques par annulation de toute décision judiciaire.

- d'identifier et punir toute force militaire ayant été à la base de la mort de citoyens sénégalais.

Enfin d'écouter le peuple sénégalais et de s'en rendre à sa Volonté.

2- Je demande aux membres de l'OPAO - d'apporter leurs soutiens sans réserve au peuple combattant du Sénégal et particulièrement à la jeunesse, dans cette lutte héroïque pour un pouvoir Patriotique, panafricaniste au Sénégal.

- d'élever une vive protestation au près des Autorités sénégalaises ( par toutes voies appropriées ) contre l'usage disproportionné de la violence contre des citoyens manifestants pacifiques ayant occasionné des morts innocentes.

Cotonou le 2 juin 2023.

## **SONKO, LA DÉSObÉISSANCE CIVIQUE ET L'ANTISYSTÈME : QUELLE COHÉRENCE DANS LA STRATÉGIE ET LA CONDUITE POLITIQUE ?**

Madieye Mbodj, vice-président de Pastef-Les Patriotes chargé de la vie politique nationale

Désobéissance civile, expression plus courante, ou désobéissance civique, selon la terminologie employée par Sonko ? Cela n'est point un débat ici, car dans le cas d'espèce, toutes les deux acceptions renvoient aux rapports du citoyen avec la loi ou les institutions, en termes de devoirs comme de droits, ainsi qu'aux rapports sociaux et politiques avec la communauté des concitoyens.

De l'antiquité à nos jours, la désobéissance civile a été et reste l'expression d'une défiance, **un moyen de résistance pacifique assumée, destinée à agir efficacement sur les consciences collectives, au nom de principes supérieurs de justice face à la tyrannie, à l'injustice et à l'arbitraire.** Dans l'antiquité grecque, **Antigone** avait choisi de désobéir aux abus de pouvoir du Roi de Thèbes, Créon, qui lui avait interdit de donner une sépulture décente à son frère Polynice, mort en rébellion contre la cité : n'écouter que son cœur ainsi que « les lois non écrites et éternelles des Dieux », elle était allée courageusement enterrer son frère sous les yeux des soldats du Roi ! Plus proche de nous, rappelons la « Marche du sel » de 386 km, organisée en 1930 par **Mahatma Gandhi** dans le cadre de la lutte contre le colon britannique, pour l'indépendance de l'Inde. Citons encore un exemple, parmi d'autres : désobéissant aux règles de la ségrégation raciale dans les bus, **Rosa Parks**, une noire américaine, refusa, le 1<sup>er</sup> décembre 1955, de céder sa place à des blancs, ce qui lui valut aussitôt une mise en prison ! Dès le lendemain, le pasteur **Martin**



**Luther King**, mobilise la communauté afro-américaine qui déclenche alors un boycott général des bus ; ce mouvement, malgré les difficultés, connaît un énorme succès, amenant la Cour Suprême à déclarer contraire à la Constitution, la ségrégation raciale dans les bus!

S'agissant de nous-mêmes, dans le texte liminaire de sa conférence de presse en date du 10 mai dernier, le BP de Pastef- Les Patriotes donne raison à son leader, Ousmane Sonko, « quant à la pertinence de son **option pour la désobéissance civique face à une justice transformée en entreprise de banditisme judiciaire** ». Loin de tout procès en sorcellerie et comme le prouvent amplement les faits, la posture de Pastef et du président Sonko est une posture de résistance démocratique et pacifique, une posture de légitime défense ; elle exprime la résistance d'une victime qui fait face aux agressions acharnées, aux dénis de justice répétés ou autres violations intempestives et récurrentes des libertés élémentaires d'organisation, d'expression, de circulation, ainsi que de ses droits à un procès juste et équitable, tout le contraire d'un « Etat de droit » authentique !

La bataille sur le terrain judiciaire est partie intégrante du combat politique frontal qui nous oppose au régime de Macky Sall. Prenant soin de mettre la politique, au sens noble du terme, au poste de commande, et marchant sur nos deux jambes, chaque fois qu'une opportunité se présentera dans le dispositif du "pouvoir judiciaire", il nous appartiendra de la saisir et de la mettre au service de l'objectif principal, c'est à dire créer toutes les conditions favorables à **la défaite politique du camp de la servitude volontaire, de la prédation et de l'autocratie**. Nourrir une défiance justifiée à l'égard d'institutions judiciaires décrédibilisées et au service d'un individu ou de son clan, n'a jamais voulu dire se priver de saisir la Cour d'Appel ni de se pourvoir en cassation, suivant les avantages éventuels ou les délais qu'offre la procédure en cours, sans entretenir une once d'illusion sur des institutions judiciaires domestiquées par le Prince. La guerre d'usure, le souci constant d'avoir le bon droit de son côté, constituent autant de leviers à mettre à profit pour favoriser l'éducation politique des masses à partir de leur propre expérience de lutte.

Orientation ne saurait être plus claire et conduite plus cohérente, sauf pour ceux qui pèchent par ignorance ou naïveté, à moins alors d'être des champions de la confusion volontaire. Monsieur Sonko a mille raisons, fondées sur la réalité des faits, de ne pas faire confiance à la justice sénégalaise et, par conséquent, de refuser de se jeter, pieds et poings liés, dans la gueule du loup. **D'autant plus que, c'est de notoriété publique, il s'agit de faire face à une cascade de procès politiques dont le seul but, avéré, est d'écarter coûte que coûte, le principal opposant au régime de Macky Sall, de la présidentielle de février 2024.**

Dans la même lancée, le débat sur SYSTÈME et ABTI-SYSTÈME mérite aussi quelques éclairages. Le système en question ici est un ensemble organisé de relations et d'interrelations, reposant Sur

\*une infrastructure économique contrôlée par les classes dominantes,

\*une superstructure étatique avec un appareil politique et institutionnel en tant qu'expression d'**un pouvoir au service d'intérêts déterminés**, s'exerçant à travers des démembrements fonctionnels en termes d'Exécutif, de Législatif et de Judiciaire, avec son administration et son commandement, ses lois, règlements et institutions, ses organes répressifs, militaires et sécuritaires, son socle social, culturel et idéologique, bâti autour de ses valeurs ou contre-valeurs, ses mécanismes de reproduction et de perpétuation...

L'être humain en tant qu'être social n'est point un extra-terrestre planant au-dessus du réel, il est forcément, peu ou prou, un produit et en même temps, un rouage du système. Dès lors, le seul débat qui vaille, c'est de savoir : i) s'il en prend conscience, ii) s'il décide ou non, en toute responsabilité, de choisir son camp, celui de la perpétuation du système en place ou celui du combat résolu contre ce dernier, c'est-à-dire en ce qui nous concerne, le combat pour la défaite et l'élimination du système néocolonial de servitude volontaire, de prédation et d'autocratie. Sous cet éclairage, comme nous le soulignons dans une contribution publiée par le journal *Le Quotidien*, « aucune



révolution, ni même aucun changement significatif dans aucun pays au monde, n'a jamais eu lieu, dans l'histoire contemporaine des luttes des peuples, sans que des pans entiers du "système" en place n'aient basculé, peu ou prou, à un moment déterminé [de l'exacerbation des antagonismes de classe], dans le camp de "l'antisystème", l'essentiel étant de rester stratégiquement fermes sur ses orientations, et en même temps lucides, ouverts et vigilants dans la conduite politique, autour d'objectifs pertinents, clairement définis à chaque étape et aptes à faire avancer réellement la lutte des masses populaires » (Cf *A propos de la fusion dans Pastef/ Patriotes Africains du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité : de la Gauche qui se meurt à la Gauche qui vit - 9 septembre 2021*). A chaque citoyen ou citoyenne, à chaque entité constituée, à chaque corps social de choisir son camp, en s'assurant comme élément homogène ou hétérogène au système, c'est-à-dire acceptant d'être intégré dans le dispositif de reproduction et de perpétuation du système néocolonial-capitaliste en place, ou au contraire travaillant à s'ériger en combattant- e résolu- e pour l'alternative souveraine de rupture. A vos marques, prêts, partez ! Et que le meilleur gagne, le meilleur pour le Sénégal et pour l'Afrique !

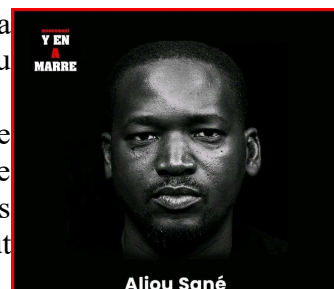
Dakar, le 19 mai 2023

## SUNUGAL L'IMPASSE POLITICO-JUDICIAIRE DU POUVOIR LIBÉRAL NEOCOLONIAL AGONISANT

Diagne Fodé Roland

Le gangstérisme d'État politico-judiciaire vient d'ajouter O. Sonko à la liste des otages sous épée de Damoclès d'un empêchement par le fait du prince à la participation à la présidentielle de février 2024.

Le patriote SONKO, le social Khalifa Sall et le libéral Karim Wade peuvent faire dorénavant l'objet d'un chantage suite à leur prise en otage par l'état néocolonial qui peut, par ailleurs, allonger la liste des empêchements par le biais du « parrainage » et ainsi sélectionner qui peut ou ne peut pas.



Multiplier les actes de brigandage politico-judiciaire contre le candidat qui les empêche de dormir et tenir les autres candidats en laisse a pour but immédiat d'organiser le « tout sauf Sonko » et d'associer tous les candidats, partis et association de la société civile à une troisième candidature anticonstitutionnelle.

Tel est le piège attrape-nigaud du "dialogue" dicté manifestement par l'impérialisme françafricain à Macky Sall. L'indice qui montre qu'il ne faut pas prendre l'ombre pour la proie est que le président autocrate assorti son « appel au dialogue » d'une menace à peine voilée d'exclusion de la compétition électorale présidentielle les candidats qui refuseraient de s'y associer.

Il apparaît donc que la manœuvre politico-judiciaire a pour objectif immédiat de contraindre, forcer tous les candidats, mais principalement Sonko lui-même à y participer. Voilà comment faut-il comprendre le placement en apparence absurde de la farce de procès en criminel après celui en correctionnel et le profilage d'un troisième procès en diffamation.

Le prétendu « dialogue » concocté au sein de la famille libérale en association avec la famille social-libéral sous le parrainage de l'impérialisme françafricain fait flop au vu du rejet massif de l'opposition à y participer, y compris de la majorité des candidats déclarés à la future présidentielle, ainsi que les autres forces vives démocratiques et citoyenne de la nation.

Ce « dialogue » de dupes a pour but aussi de diviser pour le faire éclater le large front des forces vives démocratiques et citoyennes qui vient de faire son baptême sur la base d'une plateforme qui dit non à la troisième candidature, à l'élimination des autres candidats et exige la libération des détenus politiques et la désignation d'une personnalité indépendante consensuelle pour l'organisation de la future présidentielle.

Le pouvoir libéral MACKY/APR/BBY est dans l'impasse dans sa propre manœuvre politico-judiciaire liberticide procédant par des prises en otage de centaines de détenus politiques, du

candidat patriote dans l'objectif d'imposer sa propre candidature anticonstitutionnelle.

En effet, isolé et oisif dans sa fin de règne fascisante marquée par la brutalité répressive illégale, l'arbitraire de la judiciarisation par le biais d'une justice couchée, les atteintes liberticides aux libertés et droits individuels et collectifs, le non respect de la séparation des pouvoirs et des lois en vigueur, il lui faut maintenant résoudre l'équation suivante : comment faire participer le libéral Karim Wade et le social libéral Khalifa Sall et les autres sélectionnés tout en imposant le « tout sauf Sonko » ? Deux voies légales en apparence s'offrent au Buur du Sunugal : - l'amnistie, mais comment amnistier le libéral et le social-libéral tout en le refusant au patriote ? - l'abrogation des articles du code électoral et du parrainage qui rend automatiquement éligibles tous les candidats, donc y compris Sonko, sauf Macky lui-même qui ne peut faire constitutionnellement « plus de deux mandats consécutifs ».

En fait, tout se passe comme si l'histoire fait que le complot des comploteurs finira par revenir en boomerang en pleine figure de ses auteurs.

La mal gouvernance hors la loi que subissent Sonko, les patriotes, les démocrates et les citoyens est très grave, intolérable et inadmissible. Le piétinement de l'État de droit et des conquêtes démocratiques est flagrant et atteint un degré qui dépasse la gestion présidentialiste autocratique des présidents précédents pour confiner à la fascisation.

Mais l'état de siège de fait qu'impose le pouvoir libéral néocolonial finissant et ses maîtres français les plonge dans l'impasse de leur propre turpitude d'une impossible troisième candidature à laquelle aucun citoyen ne peut s'associer et d'une élimination d'un candidat qui personnifie à l'heure actuelle l'espérance d'un Sénégal souverain pour en finir avec « le coude » sur les vols de deniers publics épinglés dans les rapports des corps de contrôle de l'État que sont l'OFNAC, l'IGE, l'IGF, la Cour des Comptes.

Pour sauver l'état de droit au Sénégal, renforçons et développons le F24 comme l'a été le M23 qui a permis la seconde alternance démocratique. Les Centrales Syndicales doivent s'y impliquer en ajoutant la revendication contre la vie chère.

09/05/23

## **DE LA 3e CANDIDATURE DU PRESIDENT MACKY SALL : UNE LUMIERE QUI L'INVALIDE EN PASSANT DU MANDANT EN COURS A LA PERSONNE QUI L'EXERCE**

Doyen Alla KANE, Conseiller au Cabinet du Président de PASTEF/Les Patriotes

Notre République est, en ce moment, en permanence, agressée par ceux qui veulent imposer, en passage en force, la 3e candidature du Président Macky SALL à l'élection présidentielle du 25 Février 2024.

Ce faisant, ils se comportent, non en homme d'Etat, non en républicains, mais en propriétaires attitrés d'un domaine immatriculé en leur nom de manière définitive et inattaquable.

Ce qu'illustrent parfaitement ces propos de Monsieur Oumar BA, président de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) quand il proclame sans sourciller, « Nous imposerons à Macky SALL sa candidature en 2024 »

La République est la mère de toutes les institutions en vigueur dans notre pays. Sa sève nourricière est la Constitution qui, elle-même, est la mère de toutes les lois qui organisent ces institutions.

On ne peut concevoir une République sans Constitution. La Constitution est le poumon de la République et ceux qui l'attaquent à longueur de journée se comportent en criminels, et méritent d'être trainés devant le tribunal de l'histoire.

C'est cette Constitution qui a réglé très clairement la limitation des mandats présidentiels à deux consécutifs. Et tous ceux qui tentent de remettre en cause ces dispositions constitutionnelles ne doivent pas rester impunis.

Le mandat est né avec la République et, en raison du caractère républicain de l'Etat mis en place, sa durée avec. Il est apparu avec la Constitution de 26 Août 1960 adoptée à la suite de l'éclatement de



la Fédération du Mali en son article 21 ainsi libellé : « Le Président de la République est élu pour 7 ans par un collège électoral comprenant, d'une part, les membres de l'Assemblée nationale, d'autre part, un délégué par assemblée régionale et un délégué par conseil municipal réuni en congrès. Le président sortant est rééligible ». 7 ans était ainsi la durée du premier mandat présidentiel fixée par la première constitution du Sénégal indépendant. Durée renouvelable sans limitation.

Suite aux événements du 17 Décembre 1962, une nouvelle Constitution est intervenue à la date du 7 mars 1963 qui, en son article 22, stipulait que « La durée du mandat présidentiel est de quatre ans ». La durée du mandat passa ainsi de 7 à 4 ans.

Une révision constitutionnelle en date du 20 juin 1967 fait passer la durée du mandat de 4 à 5 ans. Durée qui est restée en vigueur de 1963 à 1988 pour ne revenir à 7 ans que par une révision constitutionnelle intervenue en 1991. Jusque-là le constituant ne s'est préoccupé que de la durée du mandat sans se soucier de sa limitation. Cette révision allait s'appliquer à l'élection présidentielle de 1993 pour un mandat de 7 ans couvrant la période allant de 1993 à 2000. Mais, entre-temps, sont intervenues les décisions sorties des travaux de la Commission cellulaire présidée par le président Kéba MBAYE installée en 1992 suite aux émeutes issues de la proclamation des résultats des élections de 1988.

Cette décision de limitation du mandat présidentiel à deux n'a été prise en compte que par la Constitution du 22 janvier 2001 en son article 27 qui a retouché la durée du mandat en l'amenant de 7 à 5 ans. Et c'est sous l'égide de ces dispositions constitutionnelles que Macky SALL a été élu en mars 2012 président de la République du Sénégal. Un mandat qui selon ces mêmes dispositions, « n'est renouvelable qu'une seule fois ». Sa révision constitutionnelle d'avril 2016 n'y peut rien. Elle n'a porté que sur la durée du mandat qui passait encore une fois de 7 à 5 ans. La limitation du mandat n'a fait l'objet que d'une reformulation en restant à 2 consécutifs.

Ce sont les dispositions de la Constitution de janvier 2001 qui s'appliquent et doivent s'appliquer au Président Macky SALL car il a été élu sous son égide. Il a été élu pour un mandat renouvelable qu'une seule fois, mandat qui a été renouvelé en avril 2019. Ainsi constitutionnellement, légalement il ne peut pas et ne doit pas déposer sa candidature au Conseil constitutionnel à l'élection présidentielle de février 2024. Et l'évolution dans la formulation de cette limitation de l'article 27 de la constitution entre 2001 et 2016 n'y change rien.

Dans la première formulation l'accent a été mis sur le mandat lui-même tandis que celle intervenue, suite à la révision constitutionnelle d'avril 2016, s'appuie sur la personne qui exerce le mandat.

Quels sont ces formulations ?

- Article 27 de la Constitution du 22 Janvier 2001 : « La durée du mandat du Président de la République est de cinq ans. Le mandat est renouvelable une seule fois. »
- Article 27 suite à la révision constitutionnelle d'avril 2016 : « La durée du mandat du Président de la République est de cinq ans. Nul ne peut faire plus de deux mandats consécutifs. »

la rédaction de 2001 vise directement le mandat qui n'est renouvelable qu'une seule fois.

quant à la seconde, elle porte explicitement sur la personne qui exerce le mandat. Dans les deux cas, le président Macky SALL est celui qui est personnellement visé. Elu en 2012 il tombe sous le coup des dispositions de 2001, réélu en 2019, il est le nul visé par celle de 2016. Il n'a aucune échappatoire, à moins qu'il veuille fouler aux pieds la Constitution de notre République et, le faisant, il dévoile ainsi sa vraie nature antirépublicaine.

La rédaction de 2016 est encore plus explicite : NUL est un pronom indéfini au singulier, employé comme sujet renvoyant à « pas une personne »

Ce pronom indéfini – NUL – interpelle ici les dix sept millions de sénégalais que nous sommes. C'est à la suite d'une sélection rigoureuse qu'une personne parmi nous sort du lot pour occuper ce fauteuil présidentiel qui lui permet d'exercer le mandat à lui confié.

D'abord à commencer par la Constitution elle-même qui, en ses articles 26 à 52, définit les conditions à réunir pour prétendre à l'occupation de ce fauteuil, entre autres : être exclusivement de nationalité sénégalaise, jouir de ses droits civils et politiques, être âgé de 35 ans au minimum, et de 75 ans au plus le jour du scrutin, savoir écrire, lire et parler couramment la langue officielle.

Première étape tendant à l'élimination de tous les sénégalais ne réunissant pas ces conditions.

S'y ajoute l'élimination par les dispositions légales et réglementaires du Code électoral.

Ensuite, un autre obstacle- et de taille- est constitué par le parrainage qui fait obligation de recevabilité de toute candidature d'être accompagnée de signatures d'électeurs représentant au moins 10.000 inscrits domiciliés dans 6 régions à raison de 500 au moins par région.

Cet obstacle franchi, se présente celui du Conseil constitutionnel qui est franchi par la présence de votre nom sur la liste des candidats qu'il publie 29 jours avant le premier tour du scrutin.

L'obstacle majeur enfin est le scrutin présidentiel qui a lieu après cette publication avec son double tour, imposé par l'article 33 alinéa 2 de la Constitution en ces termes : « Nul n'est élu au premier tour s'il n'a pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour la majorité relative suffit pour être élu. »

Aujourd'hui, après cette sélection si contraignante, sur les 17 millions de sénégalais c'est Macky SALL qui est élu Président de la République du Sénégal et qui exerce le mandat correspondant . Il incarne le prénom singulier – NUL- de l'article 27 de la Constitution. Il l'a été deux fois de suite en 2012 et en 2019. Il a prêté serment deux fois de suite en 2012 et 2019, ce « devant Dieu et devant la nation sénégalaise ».

Ces deux mandats se succèdent l'un après l'autre de manière consécutive. « Nul (Macky SALL) ne peut exercer plus de 2 mandats consécutifs. »

Macky SALL a exercé un premier mandat de 2012 à 2019 et un second mandat de 2019 à 2024.

L'année 2019 est l'année charnière entre les deux mandats. Ces dispositions constitutionnelles interdisent au Président Macky SALL de postuler pour un troisième mandat.

Une 3e candidature du président et anti -a- constitutionnelle. UN DEPOT DE SA CANDIDATURE AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL EST IRRECEVABLE.

Dakar le 04 Mai 2023

## **SUNUGAL** **LA BRUTE, LES TRUANDS, LE BON**

Diagne Fodé Roland

Alors que le pays s'achemine vers la présidentielle de février 2024, le bâton et la carotte s'en donnent à cœur joie sous la houlette d'un président qui a fait voter par référendum en 2016 une Constitution qui lui interdit une nouvelle candidature par la formule claire selon laquelle « nul ne peut faire plus de deux mandats consécutifs ».

L'arène politique ressemble à un film d'horreurs mettant en scène la brute, les truands et le bon.

Le bâton de la « main de fer dans un gant de velours » de la brute embastille arbitrairement plusieurs centaines de jeunes manifestants, de responsables politiques, des journalistes, des médecins pour refus de violer le serment d'Hippocrate, engendre des morts à balles réelles, des disparitions d'agents de l'armée, de la gendarmerie, interdit les droits constitutionnels de manifester, de circuler, enfreint le droit de s'inscrire sur les listes électorales, la liberté de la presse en coupant les signaux de télévisions, introduit subrepticement le cancer de l'ethnicisme, complote contre le bon patriote, couvre des épinglés au pouvoir par les corps de contrôle de la gestion de l'Etat comme l'OFNAC, l'IGE, l'IGF, la Cour des Comptes, se soumet les institutions législatif et judiciaire « indépendantes » selon la loi, etc. Et toutes ces forfaitures liberticides pour éliminer le chef de l'opposition candidat à la future présidentielle.

L'État lui-même se met hors la loi tout en bombardant, à la manière du voleur criant au voleur, l'opposition patriotique du label mensonger de « violence anti-démocratique ». Le régime vomi affameur du peuple ramène le pays au temps de la brutalité du Far-West où régnait la violence sans aucune limite de la « loi du plus fort ». La flagrance de l'utilisation de l'appareil de l'État à des fins partisans en dehors de la loi, des règles, de la morale et de l'éthique devenue monnaie courante met à nue une fin de règne tyrannique parfumée à l'odeur obsessionnelle de « gaz et de pétrole ». Prendre un engagement public puis le renier publiquement sans scrupule, dire une chose et faire le contraire, telle est la devise que la pratique de l'actuel pouvoir libéral néocolonial consacre. La brute a érigé l'arbitraire d'État en mode de gouvernance violente, marque de la fascisation de la

bourgeoisie bureaucratique néocoloniale libérale au service de l'oppression impérialiste. Devant ce triste spectacle d'un pouvoir à la dérive qui a bénéficié de la résistance du peuple contre la monarchisation de la première alternance politique, voilà les truands qui entrent en scène pour réprimer la résistance populaire et semer le trouble dans l'effort de rassemblement des forces vives de la nation contre les menaces fascisantes de l'autocratie régnante.

Les impérialistes se livrent à des rencontres avec l'opposition, y compris patriotique, aussitôt suivis des entristes au pouvoir qui sont mandatés par l'autocratie pour faire semblant d'en sortir et se positionner comme candidat à l'échéance présidentielle qui s'approche.

La manœuvre est grosse de la part de celui qui est connu comme « opposant le jour et contributeur la nuit ». Personne n'est dupe sauf l'illusionniste démasqué qui prend les citoyens pour des demeurés en espérant l'empêchement de la candidature du véritable chef de l'opposition lui permettait de bénéficier du vote de ces millions de citoyens qui résistent aux multiples complots en cours contre l'incarnation politique du moment du patriotisme sénégalais.

D'autres jettent l'os de Mor Lam à ronger sous l'appellation de « gauche plurielle » à l'instar de la social-démocratie libérale impérialiste qui s'était donnée ce nom dans la Métropole néocoloniale française. Devenue en réalité « gauche plus rien » par son aplatissement dans les travaux pratiques de la collaboration de classe et de la « lutte des places au gouvernement » néocolonial, la « gauche plurielle » se mure dans un silence assourdissant sur la violence de la dictature, ses atteintes hors la loi aux libertés individuelles et collectives, sur la troisième candidature anticonstitutionnelle et sur les scandales sans fin qui éclaboussent au quotidien la mal-gouvernance étatique libérale néocoloniale dont fourmillent les rapports des corps de contrôle de l'Etat.

Pire, la « gauche plus rien » devenue borgne, voire aveugle et sourde, met en exergue la tactique attrape-nigaud de l'inversion malhonnête entre victimes (l'opposition patriotique) et bourreaux (l'Etat néocolonial). Ce sont les nouveaux daltoniens de la politique obnubilés par les postes ministériels, de pca, dg et autres sinécures consécutifs de la « politique du ventre ».

La fuite en avant répressive de la dictature libérale néocoloniale cache mal la peur de perdre le pouvoir qu'annonce encore récemment le rush vers des inscriptions sur les listes électorales et les foules à chaque sortie publique de l'espoir personnifié du peuple. Ce pouvoir de la seconde alternance libérale flanqué de la social démocratie libérale et des ex-gauches a perdu tout le crédit qui fut le sien en 2012 tout comme la première alternance l'avait perdu un peu avant 2007.

Le courage relatif dont avait fait montre le PIT défenestré du pouvoir sous la première alternance bourgeoise s'est dilué dans la Bérézina de la poltronne personnalisation diffamatoire, à la manière du voleur qui évite de revenir sur le lieu de son larcin, pour fuir les débats de fonds programmatiques alternatifs au libéralisme néocolonial dans lequel ils sont englués jusqu'au cou. Pas un mot sur les Assises Nationales qu'ils ont signé et seul, signalons le malgré nos désaccords profonds, feu Ibrahim Sène, a osé écrire publiquement contre la troisième candidature anticonstitutionnelle.

Comment ne pas saluer dans ces conditions le bon, c'est-à-dire le candidat patriote, qui parce qu'il réhabilite cet ADN de la gauche qu'est le Moom Sa Reew (patriotisme) devient l'homme à abattre par tous les moyens, y compris les plus déloyaux, les plus sordides, les plus intolérables. « Feu sur notre passé révolutionnaire » est devenu le mot d'ordre de ralliement des renégats qui avaient participé à animer les luttes du peuple pour les conquêtes démocratiques qui ont permis d'obtenir deux alternances successives. Seydou Cissokho, Tchoumbe Samb, Sadio Camara, Moctar Fofana, Djiby Diop, Iba N'diaye Ndiadji, Tidiane Diatta, Babacar Sané, Ndongo Diagne, Moussa Diop Jileen, Hamédine Racine Guissé, Alioune Sène, Khasset Cissokho, Birane Gaye, Assane Samb, Cyriaque Diatta, Djiby Seck, Badiane Gueye, Amagore Ndoeye, Cheikh Anta Diop, pour ne citer que quelques uns d'une longue liste, doivent se retourner dans leurs tombes.

La faillite des deux alternances libérales bourgeoises était inscrite dans la nature néocoloniale et libérale de ses bénéficiaires. L'impatience de la jouissance vénale a conduit à la trahison de l'engagement patriotique révolutionnaire d'antan des dirigeants de l'ex-gauche qui s'auto-dénomme aujourd'hui « gauche plurielle » en singeant sa « grande sœur jumelle » française, toutes deux devenues « gauches plus rien » pour leurs classes laborieuses et leur peuple respectifs.



En fait, la mentalité de « peau noire, masque blanc » (Franz Fanon) de la bourgeoisie bureaucratique néocoloniale libérale a tout simplement déteint sur cette « gauche plurielle » qui rassemble les renégats du Marxisme-Léninisme-Maoïste, du panafricanisme qui cherche vainement à réhabiliter la social-démocratie devenue libérale par sa servilité aux plans d'ajustement structurel du FMI, de la Banque Mondiale et de l'OMC durant 20 ans sur ses 40 ans au pouvoir entre 1960 et 2000.

De la présidentielle de 2019 à celle à venir de 2024, l'histoire est en train de recomposer la scène politique sénégalaise à travers la confrontation entre camps patriotique et néocolonial. L'autocratie libérale néocoloniale jette aux orties tout du « contrat national sénégalais » produit des luttes du peuple comme l'avait tenté d'ailleurs le « père du libéralisme » en 2011/12. On assiste à remake aggravé de « la répétition comique de l'histoire » qui reprend ici un chemin criminellement dramatique.

C'est donc le large front antifasciste qu'est le F24 à élargir aux centrales syndicales contre la vie chère qui a la lourde responsabilité historique de juguler le danger dictatorial que fait planer cette fin de règne du régime failli de la seconde alternance libérale néocoloniale.

Encore une fois, notre peuple trouvera en lui la force de sauver le pays et le mettre sur les rails de la souveraineté nationale, étape vers la sortie prochaine de la tête de l'eau du mouvement ouvrier, paysan, éleveurs, pêcheurs et des travailleurs de l'informel.

2 mai 23

## **NGOR - SUNUGAL** **BOULIMIE FONCIÈRE NEOCOLONIALE** **ET RÉSISTANCES COMMUNAUTAIRES**

Diagne Fodé Roland

Émeutes populaires et répressions auraient fait morts et blessés à Ngor. La vie d'une enfant de 15 ans a été stoppée nette dans la confrontation entre la demande d'avoir un Lycée et la volonté gouvernementale d'installer une caserne de gendarmerie. Justice pour la jeune victime et tous les blessés. L'État néocolonial de la seconde alternance libérale signe là son rejet total de la valeur selon laquelle « Quand on ouvre une école, on évite, vingt ans plus tard, d'ouvrir une prison ».

Suite au drame répressif, résumons le témoignage du Grand Jaaraf de Ngor sur l'origine immédiate de la révolte populaire : « 10 ans de présence de la gendarmerie sur un terrain mis gratuitement à sa disposition ; puis toutes les propositions de terrains de 300 m<sup>2</sup>, 500 m<sup>2</sup> pour l'installation d'une gendarmerie sont refusées ; sans informer la gendarmerie clôture un dimanche un terrain de 6600 m<sup>2</sup> réservé à la construction d'un Lycée alors que le Maire, le Jaaraf et l'Imam attendaient la convocation d'une commission de concertation promise par le gouverneur et le commandement de la gendarmerie ; les populations ainsi que le Maire, le Jaaraf, l'Imam sont gazés en essayant d'avoir une explication par le dialogue ».

Dans la presse locale et internationale, on peut lire : « On était bunkérisés. Les gendarmes tiraient à bout portant mais les ambulances n'avaient pas accès au village. La Croix-Rouge a dû évacuer les blessés par bateau », « Avec la conjoncture économique, il est de plus en plus difficile pour les parents d'assurer le transport pour leurs enfants. La construction de ce lycée est une priorité », « Dans un communiqué, Le Péey Lébou – l'association des cadres Lebou – a misé sur la solidarité et à l'union de la communauté pour une meilleure défense des « intérêts matériels et moraux de la collectivité ». « Les litiges fonciers sont courants au Sénégal : à l'absence récurrente de titres fonciers – de nombreux terrains ont été transmis sans documents officiels – s'ajoute une forte spéculation foncière, dopée par la convoitise de promoteurs immobiliers. « Ce qu'il se passe à Ngor n'est qu'un exemple des nombreuses irrégularités foncières à Dakar. Pléthore d'histoires similaires ont causé des injustices aux Lébou et généré beaucoup de frustration » (Le Monde Afrique, 11/05/23).

En effet, les scandales fonciers s'accroissent et se généralisent sur l'ensemble du territoire national du nord au sud, de l'est à l'ouest. Partout les héritiers coutumiers paysans, pêcheurs, éleveurs du monde rural et ouvriers, saisonniers, travailleurs de l'informel du monde urbain sont spoliés par la

privatisation de la terre au profit des Multinationales impérialistes, de la bourgeoisie et/ou les féodaux agrariens, de la bourgeoisie bureaucratique au pouvoir.

Le mercantilisme individualiste de l'appropriation privée de la terre introduite par le capitalisme colonial et sa continuité néocoloniale est ainsi une vraie broyeuse du droit coutumier communautaire pré-colonial comme le démontre le savant historien Cheikh Anta Diop que cite le doyen Alla Kane : « Dans son ouvrage, l'Afrique noire pré-coloniale, Cheikh Anta DIOP nous donne l'explication en ces termes : « La noblesse, en Afrique, a ceci de particulier : elle n'est pas terrienne au sens où l'on entend cette expression lorsqu'il s'agit du Moyen Age occidental. Le sol, en Afrique, n'appartient pas aux conquérants ; l'esprit de la classe nobiliaire n'est pas tourné vers le sol, vers la possession de grands domaines fonciers que l'on fait cultiver par des serfs rivés à la glèbe ; en ce sens il n'y a pas eu de féodalité en Afrique ... La noblesse n'a jamais acquis en Afrique ce sentiment aigu de la propriété foncière. A côté du « conquérant », du roi, on trouve dans un village, un pauvre vieillard en guenilles, mais respecté et épargné, que l'on considère comme celui qui a reçu, en dépôt, de l'esprit de la terre, la possession du sol. La terre est une divinité : ce serait un sacrilège que de s'approprier, au sens propre du terme, une partie d'elle. Elle se prête seulement à notre activité agricole pour nous permettre de vivre... Le sens de la propriété privée foncière ne s'est développé que chez les Lebous de la presqu'île du Cap Vert, par suite de l'importance prise par le port de Dakar, avec la pénétration européenne. Les lopins de terre, jusqu'aux années soixante, y avaient plus de valeur que partout ailleurs en AOF ». En effet, c'est cette organisation foncière autour du village s'appuyant sur le droit de feu, le droit de hache, le droit de redevance, le droit de culture et de superficie qui a donné naissance à ce qu'on a appelé le droit coutumier, placé sous la gestion communautaire d'un patriarche, communément appelé Lamane. Ces droits étaient essentiellement liés à la famille, à la tribu, à la communauté et se transmettaient de génération en génération, à l'intérieur de chacune de ces entités. La propriété était familiale, tribale ou communautaire et ne pouvait faire l'objet d'aucune transaction exogène. La tenure de la terre n'était ni individuelle, ni aliénable. Les maîtres des terres, appelés Lamanes étaient plus gérants que propriétaires » (tiré de N° spécial de Ferñent mars 22).

L'intégration du système coutumier pré-colonial en position subordonnée au système agraire prédateur colonial et à son prolongement néocolonial qui associe la bourgeoisie et la féodalité compradore a abouti au fait que « La "loi sur le domaine national" est l'outil légal de l'expropriation des paysans au profit des prédateurs du monde rural que sont l'impérialisme, l'État semi-colonial, la bourgeoisie compradore privée et les classes sociales pré-coloniales (marabouts et notabilités locales) ... La grande majorité des masses paysannes, malgré une certaine différenciation sociale, subit les affres de la domination et de la surexploitation. Les régimes fonciers traditionnels complexes et divers qui combinent exploitation collective et individuelle sont peu à peu détruits au profit de l'accaparement des terres par les propriétaires terriens modernes et anciens... Ces derniers sont ainsi condamnés à l'exode rural puis à l'émigration, et constituent un important relais entre la classe ouvrière et la paysannerie » (idem).

La boulimie spoliatrice des terres rurales et urbaines engendre des révoltes des victimes « communautaires » que les anthropologues ont nommé « ethnies », parfois « tribus », mais que nous nommons scientifiquement « nationalités ».

Si les villes sont les lieux du brassage entre nationalités, la question agraire, foncière recoupe territorialement celle des nationalités.

La Nation sénégalaise en construction est ainsi composée de nationalités Wolof, Pulaar, Sérère, Soninké, Mandingo, Diola, Bassari, etc. 60 ans après les indépendances octroyées ou arrachées, dans les États issus de la seconde balkanisation induite par « la loi cadre » de 1956 le sentiment d'appartenance nationale est plus important aujourd'hui qu'hier dans les différentes nationalités des différents pays africains. Les Sénégalais, Ivoiriens, Maliens, Burkinabés, Nigériens, Béninois, Togolais, Guinéens, etc se sentent aujourd'hui plus sénégalais, ivoiriens, maliens, burkinabés, nigériens, béninois, togolais, guinéens, etc.

Mais ce processus qui fait de l'État national le cadre vers la Nation exige un traitement démocratique égalitaire des questions de la terre, des nationalités et des langues nationales

qui sont à la base de la formation des nations à travers la lutte contre l'oppression impérialiste. La lutte pour l'indépendance et la souveraineté nationale est au fond la dialectique entre la formation des nations africaines et le « panafricanisme des peuples » selon la juste expression du communiste révolutionnaire le doyen Jo Joob.

En effet, le néocolonialisme est l'obstacle majeur à la formation des nations africaines parce que comme nous l'écrivions : "L'examen attentif des mécanismes du processus économique dans le monde rural montre très nettement que l'impérialisme est un frein au développement des forces productives en campagne. C'est cela le trait fondamental qui caractérise le régime agraire colonial et semi-colonial. Au contraire du développement des forces productives, corollaire du développement historique du capitalisme dans les campagnes des pays impérialistes, le mode et le but de l'exploitation coloniale sont, non pas, la satisfaction des besoins alimentaires des producteurs paysans et de la population du pays colonisé, mais sont plutôt d'assurer le profit maximum des multinationales monopolistes et sont donc par essence antagoniques avec un développement des forces productives. Ce processus a déterminé un régime agraire d'exploitation foncière qui se développe sur la base d'une alliance de classe entre la bourgeoisie impérialiste, la bourgeoisie compradore d'État et privée, les classes sociales pré-coloniales féodales et moyenâgeuses qui écrasent les innombrables masses paysannes du poids de leurs intérêts. Ces classes exploiteuses ont une mainmise totale sur la campagne. Dans cette alliance les classes exploiteuses locales sont en position de subordonnées" (idem).

L'actuel pouvoir néocolonial fascisant de Macky/APR/BBY est obsédé par la privatisation à grande échelle de la terre, du gaz, du pétrole, du zircon, du fer, du marbre, et autres richesses naturelles dont le peuple est seul propriétaire selon la Constitution.

La bourgeoisie bureaucratique d'État en néo-colonie est un parasite sous traitant qui suce les richesses nationales en les privatisant au profit des Firmes impérialistes et à son profit personnel propre. Chaque régime crée tendanciellement sa propre bourgeoisie interne subalterne à l'impérialisme.

L'arrivée de O. Sonko et Pastef-Les Patriotes au pouvoir en 2024 sera le début de l'inversion de cette tendance prédatrice par une alternative souveraine fondée sur un patriotisme économique parce que l'accaparement des terres communautaires est une des facteurs qui freinent le processus d'édification de nations africaines sur la base de « l'union libre des peuples libres » comme l'enseignent nos premiers communistes d'Afrique de l'ouest que sont Lamine Arfan Senghor et Tiémokho Garan Kouyaté.

14/05/23

## **60ème anniversaire de la conférence pour l'unité africaine** **ADRESSE DU PRESIDENT DE L'OPAO/WAPO A L'OCCASION DE LA** **CELEBRATION DE LA JOURNEE DE L'AFRIQUE**

A tous les membres de l'Organisation des Peuples de l'Afrique de l'Ouest - OPAO

Cela fait soixante ans aujourd'hui 25 Mai 2023 que résonnaient à Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie ces phrases prophétiques de Osagyefo Dr. Kwame N'krumah : " Nous sommes parvenus à un stade où nous devons nous unir ou périr" (We must unite Now or perish)". Nous devons nous unir maintenant ou périr. Ces paroles prononcées le 25 Mai 1963 à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), continuent encore aujourd'hui de meubler les rêves, d'animer les combats des Africains de tous âges, particulièrement les jeunes, les femmes, à travers l'immense continent africain et dans toute la Diaspora afro-descendante.

Nous savons que cette Unité immédiate et combattante voulue par N'krumah et les panafricanistes a été toujours combattue par les puissances impérialistes et colonialistes, celles qui ont partagé l'Afrique à Berlin en 1885. Ainsi, nous avons eu l'OUA puis l'Union Africaine (UA) qui n'ont été que des caisses de résonances des Dominateurs et leurs Agents africains. Ils ont saboté tous les



efforts d'unité africaine ; ils ont renversé Dr. Kwame N'krumah, Modibo Keita, détruit Sékou Touré. Ils ont assassiné Lumumba, Olympio; ils ont assassiné Kadhafi. Ils font ou entretiennent la guerre au Sahel, au Congo démocratique, etc. Mais le panafricanisme véritable, celui de N'krumah, Garvey, Dubois, le panafricanisme de Sékou Touré, Cabral, Modibo Keita demeure et prend de l'ampleur aujourd'hui.

C'est le lieu de préciser que le panafricanisme est nécessairement anti-impérialiste. Le panafricanisme de dirigeants, agents des impérialistes, n'est qu'une farce, une tentative de récupération du Courant irrésistible panafricaniste.

En ce jour 25 Mai 2023, soixantième anniversaire de l'OUA, journée déclarée de l'Afrique, "Africa Day", je voudrais demander à tous, membres de notre Organisation OPAO/WAPO, je demande à tous les Panafricanistes où qu'ils soient, de faire de ce jour un jour de résolution et de détermination pour le combat de l'unité réelle de notre Continent, libéré des griffes des impérialistes, auteurs de guerre, de troubles divers et de désolation à travers la planète.

Bon anniversaire "Africa Day" à tous. Cotonou, le 25 Mai 2023. Philippe. T. NOUDJENOUME  
Président du Conseil de Coordination OPAO-WAPO.

### **Gramsci vu par Mary Teuw Niane, ex-gauche, ministre libéral redevenu opposant à Macky/APR/BBY**

Reçu sur facebook – quelques définitions à inverser du pouvoir libéral de la seconde alternance vers l'opposition patriotique devenu aujourd'hui « culturellement hégémonique » au Sénégal.

Antonio Gramsci était un philosophe et théoricien politique italien du XXe siècle. Il est surtout connu pour son concept de "hégémonie culturelle" et ses analyses sur la structure et le fonctionnement du pouvoir dans les sociétés capitalistes.

Bien que Gramsci n'ait pas développé de formules mathématiques spécifiques, il a élaboré un ensemble de concepts et de théories qui ont eu une influence significative sur le marxisme et les études culturelles. Voici quelques-unes de ses idées clés :

Hégémonie culturelle : Gramsci a utilisé ce terme pour décrire le processus par lequel une classe sociale dominante exerce son pouvoir non seulement par la force économique et politique, mais aussi en façonnant les valeurs, les croyances et les normes culturelles de la société.

Société civile : Gramsci a distingué la société civile de l'État, en se référant à l'ensemble des institutions et organisations non étatiques qui jouent un rôle dans la formation de l'opinion publique et dans la construction de l'hégémonie culturelle.

Guerre de position : Gramsci a proposé la notion de "guerre de position" pour décrire la lutte politique et culturelle prolongée menée par les forces progressistes pour contester l'hégémonie de la classe dominante et établir une nouvelle forme de pouvoir.

Intellectuels organiques : Gramsci a utilisé ce terme pour désigner les individus ou les groupes qui exercent une influence intellectuelle et culturelle dans la société, en aidant à façonner les idées et les valeurs dominantes.

Bloc historique : Gramsci a avancé l'idée que l'hégémonie culturelle est maintenue par un "bloc historique" formé par l'alliance entre la classe dominante et certains secteurs subalternes de la société qui partagent des intérêts communs.

Paris, jeudi 18 mai 2023

### **HOMMAGE A ABDOULAYE LY, UN PANAFRICANISTE**

Professeur Babacar FALL | Publication 31/05/2023 tiré de Sud Quotidien

Voilà déjà 10 ans que Abdoulaye Ly nous a quitté pour rejoindre le Créateur, Tout Puissant ! C'était le 31 mai 1913. Il avait alors 94 ans. C'était au terme d'une vie bien remplie et toute entière consacrée au Sénégal, à l'Afrique et à la communauté scientifique.

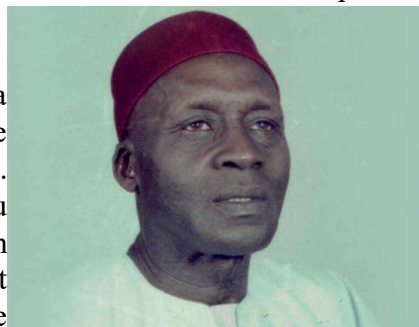
Le 06 juillet 2022, sa famille remettait à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar les ouvrages, manuscrits et documents d'archives que l'historien et homme politique sénégalais a laissés aux générations actuelles et futures. C'est une bibliothèque de 1571 ouvrages de diverses disciplines et un fonds 258 dossiers dont 152 dossiers manuscrits numérisés constitués de papiers rédigés par

Abdoulaye Ly ou collectés par lui pour les besoins de ses activités de chercheur et d'homme politique. Il s'agit d'une véritable mine d'or pour les chercheurs en sciences sociales, économiques et politiques classée et appelée Fonds Abdoulaye Ly conservé à l'IFAN Ch. A. Diop.

La disponibilité de ces ressources documentaires et archivistiques est une belle opportunité qui élargit le champ des recherches amorcées par Abdoulaye Ly. Elle permet aussi de sortir de la pénombre ce vieux combattant très apprécié pour son double visage d'historien et d'homme politique qui, par la profondeur de sa production théorique et la constance de son engagement politique, est l'un des penseurs ayant le plus influencé l'histoire intellectuelle de l'Afrique de l'Ouest francophone.

### **PARCOURS DE RESILIENT**

Né le 25 février 1919 à Saint-Louis du Sénégal, Abdoulaye Ly a fait ses études coraniques, primaires et secondaires dans sa ville natale et à Dakar, alors capitale de l'Afrique occidentale française. Il a fréquenté les Cours secondaires de Dakar. Après l'obtention du baccalauréat, en 1938, il poursuit ses études supérieures en histoire à l'Université de Montpellier, en France. Avec l'éclatement



de la Deuxième Guerre mondiale, en 1939, et en sa qualité de citoyen français, il fut appelé sous les drapeaux et a vécu l'expérience de la guerre. Après cet épisode, le Sergent Abdoulaye Ly a fait partie des troupes envoyées au Maroc où il resta deux années. Cette mobilisation lui a valu quatre années d'interruption de ses études.

Démobilisé en 1943, Abdoulaye Ly reprend ses études d'histoire. Il obtient la licence d'enseignement à l'Université de Montpellier avant de s'inscrire à l'Université de la Sorbonne pour y préparer le diplôme d'études supérieures d'histoire. En février 1946, il fait accepter le sujet « La Compagnie du Sénégal de 1673 à 1696 » dans le cadre de la préparation de sa thèse de doctorat d'État ès Lettres. Dès lors, il partage sa vie entre l'action militante et la recherche académique, parcourant les services d'archives des villes portuaires de France (Marseille, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Le Havre, Rouen, Dunkerque, Dieppe), et de l'océan Indien (Port-Louis) pour collecter les matériaux sur la traite négrière et rédiger sa thèse.

En 1951, il fut recruté par l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN). Il commence alors une brillante carrière de chercheur doublée de celle d'un homme politique de gauche. Fondateur et conservateur du Musée Historique de l'Afrique occidentale française (AOF) à Gorée, avant celui de la place Sowéto, il fut en 1955 Directeur adjoint de l'IFAN depuis 1955. C'est en 1977 qu'il a pris sa retraite en 1977. Sa présence à l'IFAN n'a été interrompue que par l'exercice des fonctions ministérielles entre 1957 et 1958 comme ministre de la Production et entre 1966 et 1970 au titre de ministre de la Santé et de l'Action sociale.

### **HISTORIEN DE LA TRAITE NEGRIÈRE**

En 1955, Abdoulaye Ly soutient sa thèse « La Compagnie du Sénégal ». Il est alors le premier sénégalais titulaire d'un doctorat d'État en histoire. Sa thèse étudie l'évolution du commerce de la Sénégambie du XVIIe au XVIIIe siècles. Il y met en évidence le rôle privilégié joué par la Compagnie du Sénégal dans la traite négrière et les formes de connexion entre l'histoire mondiale et l'histoire africaine. Il s'est attelé à déconstruire les codes multiséculaires du trafic atlantique de sucre et d'esclaves noirs qui caractérise la connexion des continents au profit de l'Europe mercantiliste. Son ouvrage magistral s'inscrit dans la même dynamique que les travaux de l'école de la dépendance et explique, en partie, les maux dont souffre le continent noir. Il préfigure les études sur l'histoire globale du continent africain.

C'est Abdoulaye Ly qui déblaie le terrain aux travaux de Samir Amin sur les relations entre Centre et Périphérie et de Walter Rodney sur « How Europe Underdeveloped Africa » (1972). Ses publications ont également servi de balises aux travaux des historiens Boubacar Barry, auteur de *Le royaume du Waalo Le Sénégal avant la conquête* (1972) et Abdoulaye Bathily, auteur du livre intitulé *Les Portes de l'or Le royaume de Galam (Sénégal), de l'ère musulmane au temps des négriers (VIIIe-XVIIIe s.)* (1985), qui ont porté sur l'importance de l'histoire de l'Atlantique dans l'évolution de l'Afrique et, en particulier, de la Sénégambie, à partir du XVe siècle et les



conséquences sur les sociétés sénégalaises de la domination progressive de l'Europe dans le cadre de la Traite Négrière et de la Colonisation. Tous ces travaux ont mis en évidence les origines historiques de la dépendance en Afrique qui continue, jusqu'à nos jours, de plomber les efforts de développement endogène et autocentré de tout un continent.

### **HOMME POLITIQUE ET PENSEUR PANAFRICANISTE RADICAL**

En 1951, Abdoulaye Ly et ses compagnons Amadou Mahtar Mbow, Cheikh Fal, Abdou Aziz Wane, Diaraf Diouf, Fadilou Diop et Solange Faladé, entre autres, mettent sur pied le GAREP (Groupement Africain de Recherches Économiques et Politiques), organisation anti-impérialiste conçue comme une structure d'orientation et d'animation de la FEANF (Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France). Abdoulaye Ly est le rédacteur du Manifeste. Il y joua un rôle central dans le processus d'unification des jeunes étudiants d'Afrique noire évoluant en France. C'est en 1952 qu'il rentre définitivement au Sénégal. En 1955, avec ses amis du GAREP, Abdoulaye Ly rejoint le BDS (Bloc Démocratique Sénégalais) de Léopold Sédar Senghor et il devient ministre de la production en 1957 sous le gouvernement de la Loi-cadre. Mais, sa fidélité à l'Indépendance l'amène, avec Amadou Mahtar Mbow, Assane Seck, Abdoulaye Guèye Cabri, Fadilou Diop et Thierno Ba, entre autres, à créer, en 1958, le Parti pour le Regroupement Africain (PRA)-Section Sénégal. Secrétaire général du PRA-Sénégal, Abdoulaye Ly s'oppose au présidentielisme néo-colonial. Il en paie le prix fort avec une détention politique entre 1963 et 1965.

En 1966, le PRA-Sénégal intègre l'UPS (Union progressiste sénégalaise) de Léopold Sédar Senghor sur la base d'un accord politique précis. Il entre dans le Gouvernement et assure, entre 1966 et 1970, les fonctions de ministre de la Santé et de l'Action Sociale. Avec l'amorce de la relève de la classe politique qu'entreprend Léopold Sédar Senghor en 1970, en nommant Abdou Diouf au poste de Premier ministre, Abdoulaye Ly et ses amis de l'ex-PRA Sénégal quittent l'attelage gouvernemental et parlementaire avec le sentiment que leur génération avait rempli sa mission en jouant les premiers rôles. Dès lors, il consacre toute son énergie à accompagner les jeunes générations dans leurs expériences politiques. Abdoulaye Ly et ses amis politiques font le choix de cheminer entre 1982 et 1992 avec le Parti And Jëf, regroupant « une fraction de la jeunesse militante qui, avec constance et abnégation, a essayé de faire son chemin ».

Pour Abdoulaye Ly, cette expérience formelle avec les jeunes ainsi que les contacts et échanges variés et multiformes avec les divers segments de la société sont la condition d'éviter d'avoir une pensée morte. Aussi, Abdoulaye Ly est-il resté dans une quête permanente du savoir et dans la posture de servir les jeunes générations. Au regard de l'orientation des travaux de l'historien Abdoulaye Ly, on comprend le lien étroit entre sa production intellectuelle et son engagement politique pour l'émancipation des peuples africains. Toutes ses publications, depuis « Les Masses Africaines et l'Actuelle Condition Humaine » (1956), en passant par « POUR UNE POLITIQUE NOVATRICE DE GAUCHE EN AFRIQUE : Réflexion d'un vieux militant sur les conditions de cohérence et de tolérance » (2008), reflètent les préoccupations majeures de l'homme politique engagé dans l'action jusqu'à son dernier souffle. Il déconstruit le présidentielisme néocolonial et jette les bases de la construction d'un État démocratique restituant l'initiative au génie créateur des peuples africains. Prototype de l'intellectuel dissident, il publie en 1992, Les regroupements politiques au Sénégal (1956-1970), un ouvrage considéré comme une autobiographie politique.

Ce livre a été complété par Dialogue avec Abdoulaye Ly. Historien et homme politique sénégalais, publié en 2001. Ces deux ouvrages offrent des repères pour comprendre l'évolution politique et intellectuelle du Sénégal contemporain. Son expérience de ministre l'amène à découvrir et analyser un système politique post-indépendance moulé dans le présidentielisme néocolonial qui est une négation de la démocratie réelle et citoyenne.

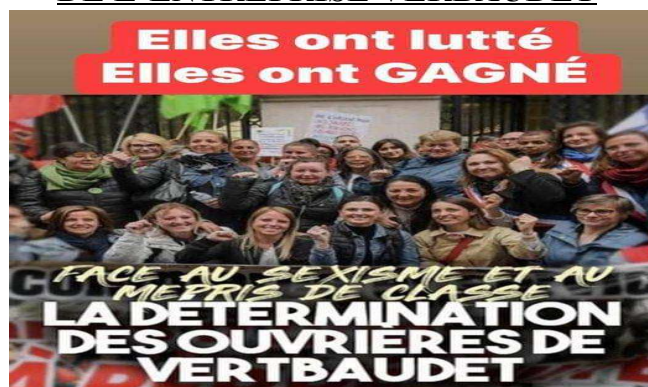
Ses ouvrages sur le système politique déconstruisent le mécanisme de gestion personnalisée du pouvoir mis en place dans la plupart des pays africains indépendants. La force d'Abdoulaye Ly a été d'avoir associé intimement sa réflexion intellectuelle hétérodoxe, originale et prodigieuse et son action politique pour baliser ses choix. C'est ce qui explique, malgré le poids de l'âge, sa capacité à dialoguer constamment avec toutes les générations qu'il a continué à inspirer tant au niveau politique que dans le domaine de la réflexion intellectuelle.

Doté d'un esprit scientifique aiguisé, il a produit une quinzaine d'ouvrages réflexifs entre 1955 et 2008 sur l'histoire politique, économique et sociale du Sénégal, les conditions de l'unité africaine et les tâches de l'élite. Son œuvre panafricaniste, son engagement politique et son sens du devoir accompli dans la dynamique du réarmement moral de la jeunesse du continent caractérisent, en partie, l'identité de ce grand patriote africain. Le philosophe sénégalais Djibril Samb, ancien Directeur de l'IFAN Cheikh Anta Diop, a porté sur lui ce témoignage : « Abdoulaye Ly est un homme libre. Il y a chez lui comme un effort permanent de conciliation entre les exigences du statut d'historien, formé au culte de l'établissement minutieux des faits, et celles liées à la qualité de citoyen, imbu de valeurs traditionnelles, comprenant la gravité de la parole proférée, par essence immarcescible, surtout lorsqu'elle est infamante ».

Au double plan scientifique et politique, le combat de Pr Abdoulaye Ly pour la restauration de la dignité humaine bafouée constitue un précieux legs à exhumer au bénéfice de notre jeune génération soucieuse de relever les défis du développement d'une Afrique qui reste à libérer de la pauvreté, de la maladie pour l'épanouissement de tout le potentiel du continent. C'est ce penseur dissident, fécond et profond que la communauté scientifique africaine doit s'assigner de sortir de l'ombre ou de l'oubli et que la nation sénégalaise doit reconnaître et honorer.

Réfléchissons sur les propos du Professeur Djibril Samb qui a ainsi qualifié la portée du modèle qu'a incarné l'historien et l'homme politique : « La constance de la vie et de l'œuvre de Abdoulaye Ly constitue certainement un modèle à méditer. Il nous enseigne que, dans la compétition des nations, l'Afrique doit non seulement faire entendre sa voix celle qui porte l'espoir mais aussi sillonner sa propre voie celle du développement global des humains ».

**FRANCE : VICTOIRE D'UNE LONGUE GRÈVE DES OUVRIÈRES  
DE L'ENTREPRISE VERBAUDET**



**HOMMAGE A ASSANE SAMB**  
**ENGAGEMENT TOTAL AU SERVICE DES CLASSES LABORIEUSES**  
**ON NE L'OUBLIE PAS !**

